TOPO
Journal syndical
Les enseignant(e)s tombent comme des **mouches**.
Vol. 19 | N° 11 | Le mercredi 16 janvier 2019
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | RETOUR

Les deux semaines de répit vous ont permis, je l'espère, de reprendre un peu de force en vue de la deuxième étape. Toutefois, soyons réalistes, nous aurions tous eu besoin d'une troisième semaine tant la tâche des enseignant(e)s est devenue une lourdeur telle que nous survivons dans l'attente de la prochaine pause.

À quoi est due cette lourdeur qui ne cesse de s'amplifier dans notre tâche ? Commençons par la composition de nos classes qui regroupent de plus en plus d'élèves avec des difficultés d'apprentissage, avec des problématiques particulières ou avec des troubles de comportement. Ces élèves demandent une attention particulière qui nécessite l'élaboration d'un plan d'intervention avec le suivi qui en découle. De plus, l'insuffisance des ressources professionnelles vient ajouter une charge supplémentaire à une tâche déjà insoutenable. Ajoutons, comme si on avait besoin d'ajouter quoi que ce soit, une augmentation du nombre d'élèves année après année à la CSPÎ qui a pour conséquence, entre autres pour les enseignant(e)s de certaines matières au primaire (arts, musique, anglais), de ne pas leur permettre de disposer d'un local pour qu'elles et ils puissent enseigner l'entièreté de leur programme. Ces enseignant(e)s doivent donc se déplacer à chaque période, d'un local à l'autre ou d'un étage à l'autre, avec leur matériel sur des chariots, dans des déplacements sans fin qui viennent les vider d'une bonne partie de leur énergie. L'indisponibilité de locaux a aussi comme conséquence qu'il n'y a plus, dans de nombreux établissements, d'endroits où elles et ils peuvent s'installer pour préparer leurs cours. Ces problématiques liées au manque de locaux ne risquent pas de se résoudre à court terme, car l'augmentation des inscriptions d'élèves risque de s'amplifier plutôt que de se résorber.

Comment pallier cette situation qui exerce une pression insoutenable sur les enseignant(e)s ? Une situation qui pourrait en conduire encore plus à quitter la profession ou à subir des conséquences sur leur santé tant physique que mentale !

L'occasion est là pour améliorer, dans un premier temps, les conditions de travail lors de la négociation en cours de l'entente locale. Dans un deuxième temps, pour transmettre un message au ministère de l'éducation lui réitérant qu'il est plus que temps d'améliorer les conditions de travail lors de la prochaine négociation nationale.

Bon retour et Bonne Année de la part de toute l'équipe du SEPÎ !

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

NOUVELLES DATES DE FORMATIONS

Conseil d'établissement (CÉ) : 14 février 2019. Inscription au plus tard vendredi le 8 février 2019 à 15 heures.

CPEPE primaire : 21 février 2019. Inscription au plus tard vendredi le 15 février 2019 à 15 heures.

CPEPE secondaire : 26 février 2019. Inscription au plus tard mercredi le 20 février 2019 à 15 heures.

Vous pouvez procéder dès maintenant à votre inscription en vous rendant sur notre site Web (www.sepi.qc.ca) à la section *Agenda / Formations*. Sinon, pour vous inscrire, vous pouvez également communiquer avec nous par téléphone au 514-645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le jeudi 17 janvier 2019 de 16 h 15 à 20 h 15 :** conseil des personnes déléguées (CPD) à la salle 108 du *Centre communautaire Roussin*

COMMISSAIRES

>> **Le mercredi 23 janvier 2019 :** conseil des commissaires de la CSPÎ

CONSEIL FÉDÉRATIF DE NÉGO

>> **Le 25 janvier 2019 :** Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE

INFO | ATTENTION AUX CHUTES CET HIVER !

Au cours des dernières saisons hivernales, près de 200 enseignant(e)s ont déclaré une chute attribuable à la présence de glace ou de neige dans le stationnement, sur le chemin d'accès, dans l'escalier ou dans l'entrée de leur établissement scolaire. La grande majorité s'en sont tiré(e)s avec quelques ecchymoses. Malheureusement, une mauvaise chute peut entrainer des conséquences beaucoup plus sérieuses telles qu'une entorse, une fracture, une commotion cérébrale ou un traumatisme crânien et ainsi mener à un arrêt de travail et des séquelles permanentes. Nous vous invitons donc à être très vigilant(e)s dans vos déplacements, particulièrement lors de vos arrivées et départs de votre lieu de travail ainsi qu'à **signaler à votre direction, toute situation susceptible d'entraîner une chute.**

Les directions d'établissement sont responsables d'assurer la santé et la sécurité du personnel et doivent prendre les mesures requises pour rendre les voies d'accès au milieu de travail sécuritaires. Cette responsabilité est partagée avec la commission scolaire, **mais les directions sont les premières personnes intervenantes et doivent être interpellées dès qu'une situation à risque est identifiée**. **Ainsi, ces dernières ont l'autonomie nécessaire pour effectuer un épandage d'abrasifs dans le stationnement de votre établissement, advenant le cas où la commission scolaire ne l'aurait pas fait.** À défaut pour la direction d'intervenir dans un délai raisonnable, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Pierre-Luc Gagnon, responsable politique de la santé et la sécurité du travail, au SEPÎ.

En cas de chute, vous devez **compléter le registre d'accident** de votre école ou centre sans tarder. Toute situation entraînant un **arrêt de travail** ou la **nécessité de recevoir des soins ou traitements** en raison d'une blessure attribuable à une chute au travail (incluant l'arrivée et le départ), devrait faire l'objet d'une **réclamation à la CNESST**.

Pour toute question relative aux demandes de réclamation à la CNESST, vous pouvez communiquer avec madame Sophie Fabris, conseillère syndicale au SEPÎ, par téléphone au 514-645-4536, poste 207 ou par courriel à l'adresse suivante : sophiefabris@sepi.qc.ca.

- Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca
- Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

INFO | RÉALITÉS AUTOCHTONES

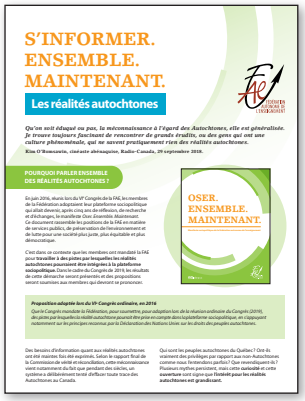

S'INFORMER. ENSEMBLE. MAINTENANT.

Les réalités autochtones

Qu'on soit éduqué ou pas, la méconnaissance à l'égard des Autochtones, elle est généralisée. Je trouve toujours fascinant de rencontrer de grands érudits, ou des gens qui ont une culture phénoménale, qui ne savent pratiquement rien des réalités autochtones.
Kim O'Bonsawin, cinéaste abénaquise, Radio-Canada, 29 septembre 2016.

POURQUOI PARLER ENSEMBLE DES RÉALITÉS AUTOCHTONES ?

En juin 2016, réunis lors du 9e Congrès de la FAE, les membres ont mandaté la Fédération pour intégrer les réalités autochtones qu'elle devrait, après cinq ans de réflexion, de recherche et d'échanges, le manifeste Oser. Ensemble. Maintenant. Ce document rassemble les positions de la FAE en matière de services publics, de préservation de l'environnement et de lutte pour une société plus juste, plus équitable et plus démocratique.

C'est dans ce contexte que les membres ont mandaté la FAE pour **travailler à des pistes par lesquelles les réalités autochtones pourraient être intégrées à la plateforme sociopolitique.** Dans le cadre du Congrès de 2019, les résultats de cette démarche seront présentés et des propositions seront soumises aux membres qui devront se prononcer.

OSER. ENSEMBLE. MAINTENANT.

Proposition adoptée lors du 10e Congrès ordinaire, en 2016

Que le Congrès mandate la Fédération, pour soumettre, pour adoption lors de la réunion ordinaire du Congrès (2019), des pistes par lesquelles réalité autochtone pourrait être prise en compte dans la plateforme sociopolitique, en s'appuyant notamment sur les principes reconnus par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Des bessons d'information quant aux réalités autochtones ont été maines fois été exprimés. Selon le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation, cette méconnaissance vient notamment du fait que pendant des siècles, un système a délibérément tenté d'effacer toute trace des Autochtones au Canada.

Qui sont les peuples autochtones du Québec ? Ont-ils vraiment des privilèges par rapport aux non-Autochtones comme nous l'entendons parfois ? Que revendiquent-ils ? Plusieurs mythes persistent, mais cette **curiosité** et cette **ouverture** sont signe que **l'intérêt pour les réalités autochtones est grandissant.**

© FAE

Avouons-le, notre connaissance des peuples autochtones est généralement déficiente, comprend des généralisations et peut être parsemée de préjugés ou d'incompréhensions. Ne serait-il pas temps d'être capable d'aller plus loin que de dire qu'il existait des nomades, des sédentaires et d'autres qui habitaient au Nord ?

Pourriez-vous nommer les différents peuples autochtones du Québec ? Connaissez-vous leurs revendications ? Vous sentez-vous en mesure d'argumenter au sujet des mythes persistants ? Croyez-vous que les autochtones ont davantage de privilèges, que les pensionnats autochtones n'ont plus d'impacts aujourd'hui ou encore êtes-vous inquiet(e)s de certaines revendications territoriales ?

En juin 2016, les membres ont mandaté la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) pour intégrer les réalités autochtones à sa plateforme sociopolitique. Depuis, une table de travail composée d'enseignant(e)s autochtones a été formée et vous recevrez sous peu le très intéressant document : *S'informer. Ensemble. Maintenant. Les réalités autochtones*. Étant donné le tirage limité du document, chaque personne déléguée recevra, lors du conseil des personnes déléguées du 17 janvier, une copie. Vérifiez auprès de votre personne déléguée syndicale.

Que vos connaissances soient à peaufiner ou que vous manquiez de mots pour expliquer certains éléments à vos élèves, le document produit par la FAE vous intéressera sûrement. Également, le site Web de la FAE vous permettra d'aller plus loin et de trouver des ressources intéressantes : www.lafae.qc.ca/sociopolitique/realites-autochtones.

- Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

EDA / FP | RAPPEL : BOURSE PERSÉVÉRANCE

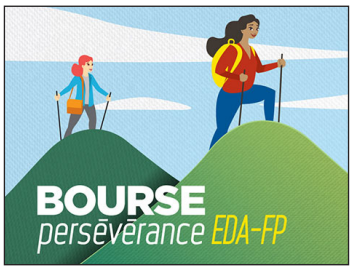

© FAE

Aux enseignant(e)s de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP)

Pour souligner la persévérance et le courage exceptionnel d'adultes en formation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) remettra pour la septième année des bourses à des élèves que vous aurez identifiés.

Vous êtes un(e) enseignant(e) de l'EDA ou de la FP ? Vous avez un(e) élève dont le parcours et la persévérance se démarquent par son cheminement ou ses accomplissements ? Vous avez un(e) élève rempli(e) d'une soif incroyable de réussite ?

Nous vous invitons à soumettre sa candidature dans l'une de ces cinq (5) catégories :

- éducation des adultes
- formation professionnelle
- formation à distance
- francisation
- milieu pénitentiaire.

Chaque personne lauréate remportera, entre autres, une bourse de 500 $.

Vous pouvez obtenir tous les détails du concours ainsi que le formulaire de mise en candidature, en ligne, à l'adresse www.lafae.qc.ca/perseverance. **La date limite pour soumettre les candidatures est le 8 février 2019.**

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

IMPORTANT | RETRAITE

Modifications législatives apportées au RREGOP

Chaque enseignante et enseignant recevra cette semaine un résumé (sur une fiche 8,5 X 5,5 recto-verso) des modifications législatives apportées au RREGOP à compter du 1er juillet 2019. Ces modifications sont prévues à l'annexe L de votre Entente nationale 2015-2020. Si vous pensez être affecté par ces modifications et que vous voulez que nous produisions une estimation de vos rentes, veuillez contacter les conseillères Catherine Faucher ou Nancy Hénault.

Par ailleurs, vous constaterez sur votre talon de paye que votre montant de cotisation au RREGOP a changé, car le taux de cotisation est passé de 10,97 % en 2018 à 10,88 % pour 2019, donc une légère diminution. En raison de la coordination avec le RRQ, vous ne cotisez que sur la portion de votre salaire admissible qui excède l'exemption du régime. En 2019, cette exemption est de 14 350 $.

Également, nous en profitons pour vous rappeler que la formation sur la retraite offerte par le SEPÎ s'adressant aux enseignantes et enseignants qui sont entre 3 et 7 ans de leur retraite aura lieu le 4 avril prochain. Des places sont encore disponibles. Pour les enseignantes et enseignants qui sont à une ou deux années de leur retraite, sachez que la FAE offre une formation exhaustive s'échelonnant sur deux journées dont les objectifs diffèrent de ceux de la formation offerte par le SEPÎ.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca
■ Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

RAPPEL | APPEL DE CANDIDATURES

Quelques postes restent à combler sur des comités, délégation et table de travail au SEPÎ.

Comités permanents
• comité d'élection et de référendum → 3 substituts

Comités temporaires
• comité de la condition des femmes → 2 membres
• comité action-mobilisation → 1 substitut

Délégation au Congrès
• délégation → 6 substituts

Table de travail
• LGBTA → 5 participant(e)s

Tout membre du SEPÎ, indépendamment de son expérience, peut soumettre sa candidature. Prenez le temps de consulter le cahier descriptif des comités et délégations syndicales du SEPÎ qui se trouve sur notre site Web, sous l'onglet *Les comités statutaires*.

Vous avez jusqu'au vendredi 8 février 2019 à 15 heures pour soumettre votre candidature.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

INFO | ÊTES-VOUS MEMBRE DE VOTRE SYNDICAT ENSEIGNANT?

Si je paye des cotisations syndicales, je suis membre? Pas nécessairement. La formule «Rand» prévoit que toute personne salariée représentée par une accréditation syndicale paye automatiquement sa cotisation syndicale [en % du salaire gagné] *(article 47 du code du travail)*.

FORMULAIRE
Demande d'adhésion au syndicat

745, 15e Avenue
Montréal (Qc) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536
Téléc. : 514-645-6951
courrier@sepi.qc.ca
www.sepi.qc.ca

de matricule (CSPÎ) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Établissement : _____

Adresse du domicile : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone à la maison : _____

Adresse courriel : _____

☐ *J'autorise le SEPÎ à me transmettre de l'information (ex.: TOPO) à l'aide des coordonnées ci-haut mentionnées.*

JE DONNE LIBREMENT MON ADHÉSION AU SYNDICAT.
Je m'engage à observer les statuts, règlements et décisions et à payer la cotisation fixée par le syndicat. Cette adhésion entrera en vigueur le jour de mon admission au syndicat.

J'ai payé ma première cotisation syndicale de 2 $.
[Veuillez coller votre 2 $ à l'arrière de cette carte SVP.]

Le _____ 20____

Signature du membre : _____

Témoin : _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
# de membre :	Adaption C.A. :

affilié à la CSQ

Le SEPÎ est un syndicat de l'enseignement de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Pour obtenir des précisions supplémentaires, veuillez communiquer avec moi au 514-645-4536, poste 205 ou par courriel à l'adresse suivante : pierrelucgagnon@sepi.qc.ca.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | NÉGOCIATION LOCALE

Vous recevez aujourd'hui un crayon par enseignant(e) et quelques autocollants pour les personnes déléguées à l'effigie de la négociation locale. En utilisant vos crayons tous les jours, vous pourrez vous rappeler que votre équipe de négociation locale travaille très fort pour l'amélioration de vos conditions de travail à la CSPÎ.

Nos conditions se sont trop détériorées ces dernières années :

Les enseignant(e)s tombent comme des mouches.
Exigeons de meilleures conditions de travail !

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca